

**Décision n° 6851 du 5 août 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2120327S

Le commandant par suppléance de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9283 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032378S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} septembre 2021 :

Merebbah	Khamel	NIGEND : 155 719
-----------------	--------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2021 :

Pecqueur	Jérémy	NIGEND : 179 006
Masseboeuf	Sabine	NIGEND : 198 892

Article 3

Les maréchaux des logis-chef dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2021 :

Bruno	Jean-Michel	NIGEND : 238 592
Preto	Dominique	NIGEND : 200 817

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2021 :

Daumard	Benjamin	NIGEND : 330 733
Ah-Ting	Olivier	NIGEND : 305 435
Isnard	Valentin	NIGEND : 326 793

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 août 2021.

*Le colonel,
commandant par suppléance
la gendarmerie des transports aériens,
J. Floquet*